



Le ministre de l'administration territoriale hausse le ton face à la persistance de la grève des enseignants.

Le chef de la territoriale a pris la décision d'interdire les mouvements OTS « on a trop Supporté et OTA « On a « trop attendu ». Dans une correspondance signée ce 06 mai, le patron Paul Atanga Nji enjoint les gouverneurs de régions de procéder à l'identification systématique et à l'interpellation des signataires

Le super chef de terre également aux patrons des régions de maintenir le contact avec les syndicats des enseignants légaux qui de tout temps ont fait preuve de compréhension et de patriotisme et ont toujours travaillé sur les plénipotentiaires du gouvernement en vue de trouver des solutions progressives et durables aux problèmes rencontrés dans le secteur éducatif. Pour les enseignants absents de leurs postes sans raison valable, des sanctions devront être appliquées conformément à la récente lettre du ministre des enseignements secondaires, prévient Paul Atanga Nji.

Le ministre de l'administration territoriale justifie cette décision en évoquant le regret du gouvernement de constater que je cite » des esprits malveillants qui se réclament tantôt des mouvements OTS, tantôt » OTA » dénués de toute légitimité inondent les réseaux sociaux de tracts demandant aux enseignants d'observer des mots d'ordre de grève, ceci malgré les

efforts du gouvernement pour satisfaire les doléances des enseignants.